



Stéphane SÉJOURNÉ

Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

Bruno LE MAIRE

Ministre de l'économie, des finances et de la
Souveraineté industrielle et numérique

Paris, le 07 février 2024

Objet : Soutien du résultat du trilogue pour une directive ambitieuse sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité

Messieurs les Ministres,

L'Union européenne est sur le point de concrétiser une initiative législative de longue date et très attendue concernant la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité. Le Conseil de l'UE délibérera et votera sur cette proposition législative le vendredi 9 février, sous l'actuelle présidence belge.

Nous, la CFTD, FO et l'UNSA, avec le soutien unanime de la Confédération européenne des syndicats, exprimons notre ferme soutien à la directive sur le devoir de vigilance et vous demandons instamment d'adopter le résultat du trilogue du 13 décembre dernier.

L'adoption de la directive sur le devoir de vigilance est cruciale, aussi bien pour l'ensemble des travailleurs et des citoyens, que des entreprises et des États de l'Union européenne.

Tout d'abord, cette directive crée des conditions de concurrence équitables pour les entreprises opérant en Europe et dans le monde, dans le plein respect et la transparence pour les travailleurs qu'elles emploient, les fournisseurs et les sous-traitants sur lesquels elles s'appuient ainsi que les consommateurs auxquels elles vendent leurs produits et leurs services.

Ensuite, l'adoption de cette directive est aujourd'hui plus que nécessaire, car l'avenir de notre économie doit reposer sur une communauté d'entreprises durables, y compris les PME et les chaînes d'approvisionnement. Elle constitue la clé de l'amélioration de l'économie, de la productivité et de la croissance durable, de l'amélioration et de la garantie de la qualité des produits et des services. De plus, cette législation contribuera à lutter contre le dumping social et environnemental, mais aussi contre les sociétés boîtes aux lettres et les violations des droits de l'homme tout au long des chaînes d'approvisionnement.

Enfin, cette directive est un outil puissant et inédit pour montrer que les États membres sont sérieux dans leur volonté de signaler que les droits de l'Homme ne sont pas négociables, que les travailleurs ne sont pas une marchandise, parce que la cohésion économique et sociale et la paix en Europe dépendront du sérieux avec lequel les États membres s'efforceront d'assurer la durabilité. Les mobilisations sans précédent des citoyens en Europe en faveur d'une directive européenne sur le devoir de vigilance est un signal clair que les personnes et leurs demandes doivent être placées au centre des décisions politiques.

L'enjeu du vote du Conseil et du Parlement européen en faveur de cette initiative législative n'est pas seulement un impératif moral et éthique, mais il s'agit aussi une décision économique stratégique. En plaidant pour des pratiques commerciales responsables, les États membres redonneront confiance aux acteurs économiques, en indiquant clairement que la main-d'œuvre compte, quel que soit le lieu de production, ce qui attirera davantage les investisseurs et renforcera la confiance des consommateurs.

Le vendredi 9 février, chaque État membre au Conseil a le choix : assumer sa responsabilité envers les citoyens et le mandat clair qu'ils ont reçu d'eux, s'engager clairement envers les générations futures et la planète et maintenir leur confiance - ou tout perdre !

Pour la CFDT, FO, et l'UNSA, toute posture de blocage, d'abstention ou de vote contre la directive européenne sur le devoir de vigilance est inconcevable. Pionnière d'un cadre général pour un devoir de vigilance en matière de droits de l'homme et de l'environnement, la loi française de 2017 a depuis inspiré d'autres États européens, mais également l'Union européenne avec cette initiative législative. La France doit par conséquent aujourd'hui œuvrer pour l'adoption définitive de cette directive européenne, qui doit permettre des avancées en France, notamment en reconnaissant le rôle des syndicats dans les processus de vigilance.

Nous, la CFDT, FO et l'UNSA, vous demandons instamment d'être à la hauteur de votre responsabilité et de donner une perspective positive et responsabilisante aux citoyens, aux entreprises et à la société dans son ensemble, en adoptant la proposition de directive européenne sur le devoir de vigilance.

Nous sommes disposés à en discuter plus avant et à vous fournir toute information complémentaire dont vous pourriez avoir besoin. Nous vous remercions de prendre en considération notre point de vue sur cette question cruciale.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Ministres, l'expression de nos salutations distinguées.

Béatrice LESTIC
Secrétaire nationale CFTD



Branislav Rugani
Secrétaire Confédéral FO



Rachel BRISHOUAL
Secrétaire nationale UNSA

